



Message du Conseil communal au Conseil général N° 122 du 15 octobre 2018

OBJET : Crédit de CHF 255'000.00.- TTC pour les mesures PGEE 2018 à Glovelier

1. Considérations générales

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de Glovelier date de 2012. Il comprend une analyse complète du réseau d'assainissement (eaux usées, eaux mixtes et eaux claires). Le plan d'action et de renouvellement a défini 50 actions à entreprendre sur le réseau pour le mettre en conformité et améliorer son fonctionnement. Les actions sont réparties en 4 catégories de priorité :

- Urgente, à réaliser dans les 2 ans
- Court terme, 2 à 5 ans
- Moyen terme, 5 à 15 ans
- Long terme, plus de 15 ans



Extrait du plan d'actions de Glovelier

La commune de Haute-Sorne a entrepris de régler 11 actions de la localité de Glovelier en 2018, afin de rattraper le retard pris dans l'application de ces mesures. Les mesures retenues sont classées comme urgentes (4 mesures), court terme (6) et moyen terme (1). Au terme de la réalisation des 11 mesures présentées ci-après (et des autres projets communaux en cours), l'ensemble des actions urgentes et court terme de Glovelier seront réglées.

2. Considérations particulières

Les actions étudiées sont les suivantes :

- Mesure G3, faux branchements
- Mesure G4, faux branchements
- Mesure G5, faux branchements
- Mesure G10, chemisage ponctuel et réparations ponctuelles entre chambres 403 et 401
- Mesure GB, remplacement tronçon chambres 403.1 à 403.2 [30.00 m]
- Mesure GC, remplacement partiel et réparations ponctuelles entre chambres 411 et 410
- Mesure G14, réparations ponctuelles entre chambres 150 à 143
- Mesure G18, modification DO11
- Mesure G20, tronçon entre chambres 188 à 43 : augmentation du diamètre
- Mesure G21, modification chambre 508
- Mesure G34, remplacement collecteur entre chambres 541 à 505 et entre chambres 550 et 540

Mesures G3 à G5 :

Il s'agit de faux branchements, c'est-à-dire d'exutoires (dans le ruisseau du Tabeillon) qui semblent contenir des traces de pollution.

L'objectif est de confirmer ces faux branchements, d'investiguer sur leur provenance, et de proposer des mesures pour régler la situation conformément aux normes et directives concernant la gestion des eaux usées.

En principe, les travaux de mise en conformité seront ensuite à charge des privés.

Mesure G10 :

Les collecteurs entre les chambres 403 à 402 et 402 à 401 sont dans un très mauvais état structurel. Des problèmes ponctuels (allant jusqu'à des trous laissant se déverser les eaux polluées dans le terrain) et des problèmes linéaires (tuyaux fortement érodés, mauvaise étanchéité, branchements non conformes, etc.) sont également présents.

Le chemisage des collecteurs existants permettra de résoudre ces problèmes.

Mesure GB :

Le collecteur existant est en bon état structurel, mais les tuyaux semblent avoir été perforés pour faire office de drainage !! Un chemisage permettrait de résoudre ce défaut. Néanmoins, des investigations supplémentaires doivent être menées afin de déterminer si les eaux qui ne seront plus drainées pourraient engendrer des dégâts.

Mesure GC :

Le collecteur existant est plutôt en bon état structurel, mais sur une vingtaine de mètres les tuyaux semblent avoir été perforés pour faire office de drainage !! Un chemisage (sur 25 mètres) permettrait de résoudre ce défaut.

Mesure G14 :

Un décalage vertical (entre 2 tubes) se situe entre les chambres 150 et 143 et 4 branchements sont également défectueux.

Des travaux par robotique (sans fouille dans la route cantonale) vont permettre d'assainir ce collecteur d'eaux mixtes.

Mesure G18 :

Le déversoir d'orage est globalement en très bon état. Le débit de fuite dans les collecteurs à l'aval (en direction de la chambre 38.1) est actuellement trop important et surcharge inutilement le réseau d'eaux mixtes.

Mesure G20 :

Au vu de son ampleur, cette mesure fera l'objet d'une étude séparée : « Rue de la Pran » (dans un prochain message du Conseil communal).

Mesure G21 :

En cas de fortes pluies, il apparaît qu'un débit trop important peut s'écouler en direction de la chambre 507 (eaux mixtes) et surcharger les collecteurs en aval. A contrario, les collecteurs en direction de la chambre 621 (eaux claires) possèdent une réserve de capacité.

La transformation de la chambre 508 en déversoir d'orage permettra de limiter le débit s'écoulant en direction de la chambre 507 (eaux mixtes).

Mesure G34 :

Les collecteurs entre les chambres 541 à 505 et 550 à 540 sont dans un état constructif dégradé (Z1 et Z2), voire même proche de la rupture (Z0) par endroit. Les collecteurs sont ovalisés en plusieurs endroits, des retenues d'eau et des cassures sont également visibles. Les collecteurs ne sont plus étanches.

Les collecteurs seront chemisés et/ou réparés ponctuellement.

3. Délais de réalisation

Sous réserve de l'obtention du crédit de construction, via le conseil général du 6 novembre 2018, les travaux pourront débuter en fin d'année, en fonction des conditions météorologiques et dureront environ 2 à 3 mois.

4. Coût des travaux

Les coûts des travaux sont basés sur une estimation du bureau d'ingénieur. Les coûts ont été estimés à environ 253'600 francs (précision : ± 20%) :

Synthèse des coûts travaux - Mesures PGEE 2018

Mesure G3	1 pce	x	1'000 .-/pce	=	1'000 .-
Mesure G4	1 pce	x	1'000 .-/pce	=	1'000 .-
Mesure G5	1 pce	x	1'000 .-/pce	=	1'000 .-
Mesure G10	223 m'	x	330 .-/m'	=	73'500 .-
Mesure GB	31 m'	x	187 .-/m'	=	5'800 .-
Mesure GC	25 m'	x	304 .-/m'	=	7'600 .-
Mesure G14	5 pce	x	1'980 .-/pce	=	9'900 .-
Mesure G18	1 gl	x	3'000 .-/gl	=	3'000 .-
Mesure G20	372 m'	x	0 .-/m'	=	0 .-
Mesure G21	1 gl	x	500 .-/gl	=	500 .-
Mesure G34	256 m'	x	497 .-/m'	=	127'200 .-
Réserve de divers et imprévus, et arrondi	~ 10 %	x	230'500 .-/%	=	24'500 .-

Somme : (TTC, y.c. divers et imprévus, sans honoraires)

255'000 .-

Afin de réaliser l'ensemble des mesures ci-dessus, un 1^{er} crédit de Fr. 41'056.55.- TTC (sans mesure G20) a d'ores et déjà été octroyé par le conseil communal de Haute-Sorne pour les prestations d'ingénieurs.

Le crédit soumis au conseil général porte sur le montant de **Fr. 255'000.00.- TTC.**

5. Considérations financières

Investissement total selon programme des travaux CHF 255'000.-

La demande de crédit porte sur un montant de CHF 255'000.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

6. Financement

Aucune demande de subvention ne pourra être formulée pour ces travaux.

La dépense couverte par voie d'emprunt est la suivante :

Coût de la réalisation des équipements d'évacuation des eaux	CHF	255'000.-
Subvention		néant
Solde à financer	CHF	255'000.-

Traitement et évacuation des eaux

Prélèvement partiel sur le Fonds eaux usées si son alimentation s'avère suffisante en fonction de la mise en application.

En cas d'insuffisance, recours à l'emprunt pour le solde CHF 255'000.-

Recours à l'emprunt CHF 255'000.-

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Collecteur EU , Chambres et dépotoirs au taux de 2.00% « ouvrages spéciaux » de Fr. 255'000.- CHF 5'100.-

Charge financière annuelle :

Service des eaux usées

Part de l'amortissement	CHF	5'100.-	
Charge d'intérêts 2.00 % sur Fr. 255'000.-	CHF	5'100.-	CHF 10'200.-

Charge financière annuelle totale CHF 10'200.-

Le financement par le biais d'un prélèvement sur le fonds des eaux usées n'étant pas pris en considération, la charge financière ci-dessus correspond à la charge financière annuelle maximale prévisible.

7. Préavis des Autorités

Le Conseil communal préavise favorablement ce projet et recommande au Conseil général d'accepter ce crédit de **Fr. 255'000.00.- TTC.**

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 15 octobre 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président
Jean-Bernard Vallat

Le Chancelier
Raphaël Messerli